



Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

-----*-----
Université de la Manouba

-----*-----
ECOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE



ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
DE L'INFORMATIQUE

Réf : ID.187
Version :01

Critères de sélection pour le Mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique (MeRSI) de l'ENSI

Année universitaire 2026/2027

Sont sélectionnés, pour le M2 du Mastère de Recherche en Sciences de l'Informatique de l'ENSI les candidats ayant un diplôme d'ingénieur obtenu lors des **six dernières années** pour lesquels la commission du mastère a validé l'équivalence des modules M1 et qui ont obtenu un score minimal fixé par la commission du mastère.

Ce score est calculé par la formule suivante : $r \cdot M + (M_b/20) + R$, où

- M est calculée en fonction des moyennes des trois dernières années d'études pour les ingénieurs

$$M = (I_1 + I_2 + I_3) / 3.$$

- M_b est la moyenne du bac pour tous les candidats
- r est un coefficient relatif au nombre N d'années de redoublement pendant le cursus universitaire* :

$$r = 1 \text{ si } N=0, r = 0,8 \text{ si } N=1.$$

- R est un paramètre relatif au rang du candidat pendant ses années d'études universitaires :

Pour les candidats ingénieurs :

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 3 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1) / \text{effectif}$ de l'année i du cycle ingénieur.

Pour les élèves ingénieurs de l'ENSI:

$$R = 1 \text{ si } (\sum_i R_i) / 2 < 0,3$$

$$R = 0, \text{ sinon}$$

où $R_i = (\text{rang}-1) / \text{effectif}$ de l'année i du cycle ingénieur, $i = 1, 2$.

N.B : Toute moyenne obtenue lors d'une session de contrôle est multipliée par 0.9.

***Un seul redoublement est toléré au cours du cursus universitaire.**